



Ordonnance de télécom CRTC 2022-118

Version PDF

Référence : 2020-260

Ottawa, le 5 mai 2022

Dossier public : 1011-NOC2019-0191

Fonds pour la large bande – Demande de changement – Projet de fibre de Norouestel Inc. au Yukon – mai 2022

1. Le 19 janvier 2022, Norouestel Inc. (Norouestel) a soumis une demande de changement pour son projet approuvé dans le cadre de la décision de télécom 2020-260.
2. Plus précisément, Norouestel demandait l'approbation de 1 070 383 \$ en financement supplémentaire pour bâtir des installations d'accès par fibre dans les collectivités additionnelles de Canyon Creek, de Mendenhall et de Takhini River au Yukon. Norouestel a déposé des éléments de preuve démontrant l'appui direct des collectivités pour ce changement qui incorporerait ces trois collectivités dans le projet.
3. Le Conseil a examiné les pièces déposées et estime que la demande de changement est conforme aux critères d'évaluation et aux objectifs de la politique réglementaire de télécom 2018-377.
4. Le Conseil **approuve** donc la demande de changement de Norouestel visant à augmenter le financement du projet pour un nouveau montant total de 39 618 298 \$. Toutes les conditions de financement et les conditions en vertu de l'article 24 énoncées dans la décision de télécom 2020-260 continuent de s'appliquer.

Secrétaire général

Documents connexes

- *Fonds pour la large bande – Approbation du financement du projet de fibre de Norouestel Inc. au Yukon*, Décision de télécom CRTC 2020-260, 12 août 2020
- *Élaboration du Fonds pour la large bande du Conseil*, Politique réglementaire de télécom CRTC 2018-377, 27 septembre 2018